

Prévention du virus du papillome humain (VPH) et vaccin contre le VPH : Questions et réponses

Qu'est-ce que le VPH?

On compte plus de 100 types de virus du papillome humain (VPH). Il s'agit d'un virus qui peut infecter plusieurs parties du corps. Certains types de VPH sont transmis sexuellement et peuvent causer des verrues ano-génitales tant chez les hommes que chez les femmes. Les types de VPH qui infectent la région ano-génitale ne sont pas les mêmes que ceux qui infectent d'autres régions telles que les doigts, les mains et le visage. D'autres types de VPH qui ne sont pas liés aux verrues ano-génitales peuvent rarement causer le cancer du col utérin chez les femmes ou le cancer du pénis chez les hommes.

Certains types de VPH sont désignés à «faible risque», car ils se développent rarement en cancer. Ceux qui sont le plus susceptibles de mener au cancer sont désignés à «risque élevé». Il est important de signaler toutefois que la plupart des femmes atteintes d'un type de VPH à risque élevé ne développeront pas de cancer du col utérin.

Comment pouvez-vous vous protéger contre le VPH?

En ce qui concerne les femmes, on peut prévenir quatre des types courants de VPH par la vaccination. Ce n'est pas négligeable compte tenu du fait qu'aucun traitement n'existe pour guérir une infection au VPH. On tente, depuis des années, de mettre au point des vaccins contre le VPH et on a récemment approuvé l'un d'entre eux à des fins d'usage au Canada (le 11 juillet 2006). Le vaccin a obtenu un permis aux États-Unis (É.-U.) le 8 juin 2006. Il protège contre quatre types d'infection au VPH les plus courants (types 6, 11, 16 et 18). On étudie actuellement la possibilité d'utiliser des vaccins contre le VPH chez les hommes.

Pour réduire le risque de contracter une infection au VPH, toujours utiliser un condom pendant les relations sexuelles. Bien que le condom n'élimine pas le risque d'infection, il peut diminuer les chances de contracter le virus ou de le transmettre à votre partenaire s'il est utilisé de façon systématique et adéquate pendant les relations sexuelles vaginales, anales et orales. Un condom protégera uniquement la partie qu'il recouvre. Il se peut donc que vous deveniez infecté par des verrues non couvertes (par exemple, sur le scrotum).

L'utilisation d'un condom contribuera également à vous protéger contre d'autres infections transmissibles sexuellement et à réduire les risques de grossesses imprévues.

Il existe d'autres méthodes pour réduire le risque d'infection dont retarder l'activité sexuelle (attendre à un âge plus mûr), limiter le nombre de vos partenaires sexuels et tenir compte des antécédents sexuels de vos partenaires s'ils ont eu plusieurs partenaires.

Notre mission est de promouvoir et protéger la santé des Canadiens grâce au leadership, aux partenariats, à l'innovation et aux interventions en matière de santé publique.
Agence de santé publique du Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de la Santé (2006)
N° de cat. HP40-5/2006F-PDF – ISBN 0-662-72655-3



Agence de santé
publique du Canada

Public Health
Agency of Canada

Qui doit se faire vacciner?

Canada

On a approuvé l'utilisation du vaccin au Canada pour les filles et les femmes entre 9 et 26 ans. Le calendrier est de trois doses à 0, 2 et 6 mois. Les recommandations sur l'utilisation, lesquelles proviennent du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI), ne sont pas encore disponibles.

États-Unis

Le vaccin a obtenu un permis de la Food and Drug Administration (FDA) pour les filles et les femmes entre 9 et 26 ans. Le Advisory Committee on Immunization Practices recommande une vaccination courante des filles de 11 ou 12 ans. La série de vaccins peut être entamée dès l'âge de 9 ans. La vaccination des filles et des femmes entre 13 et 26 ans est aussi recommandée pour celles qui n'ont jamais été vaccinées ou qui n'ont pas terminé la série au complet (3 doses). Théoriquement, puisque le VPH est une infection transmise sexuellement (ITS), on devrait administrer le vaccin aux femmes avant qu'elles ne deviennent actives sexuellement. Toutefois, les recommandations indiquent également que les femmes qui sont déjà actives sexuellement peuvent aussi tirer profit du vaccin si elles ne sont pas déjà atteintes d'une infection au VPH.

Quel genre de protection le vaccin peut-il procurer?

Le vaccin assurera une protection contre l'infection de deux types de VPH à risque élevé (16 et 18) ainsi que deux types à risque faible (6 et 11). Le VPH de types 16 et 18 cause environ 70 % des cancers du col utérin. Le VPH de types 6 et 11 cause environ 90 % des verrues ano-génitales.

Le vaccin n'assure aucune protection contre tout autre type de VPH à risque faible ou élevé. Le vaccin contre le VPH n'aura aucune incidence sur une infection déjà en cours.

À quel point le vaccin est-il efficace?

Le vaccin contre le VPH a fait preuve d'une très grande efficacité dans la prévention des quatre types d'infection au VPH susmentionnés (VPH des types 6, 11, 16 et 18).

Si vous êtes atteinte d'une infection de l'un des quatre types de VPH présents dans le vaccin, vous serez tout de même protégée contre les autres types. Le vaccin contre le VPH n'aura aucune incidence sur une infection déjà en cours. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec un professionnel de la santé.

Le vaccin est-il sûr?

Oui, le vaccin est sûr et on a constaté très peu d'effets secondaires chez les participantes au cours des études récentes portant sur le vaccin. L'effet secondaire le plus courant est

Notre mission est de promouvoir et protéger la santé des Canadiens grâce au leadership, aux partenariats, à l'innovation et aux interventions en matière de santé publique.
Agence de santé publique du Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de la Santé (2006)

N° de cat. HP40-5/2006F-PDF – ISBN 0-662-72655-3

une brève douleur au point d’injection. De plus, vous ne pouvez pas contracter le VPH à partir du vaccin et le vaccin ne contient ni mercure ni thimérosal.

Les filles ou les femmes vaccinées devront-elles se soumettre à un dépistage du cancer du col utérin?

Le vaccin contre le VPH n’assure pas la protection contre tous les types de VPH. Il assure une protection seulement contre les types de VPH les plus courants qui causent le cancer du col utérin et des verrues ano-génitales. Même si une personne a reçu le vaccin, elle peut quand même être infectée par l’un des types de VPH les moins courants, contre lesquels le vaccin n’assure aucune protection. Il est donc important que les filles et les femmes vaccinées continuent de se soumettre régulièrement au test Pap. Le premier test Pap devrait être effectué dès l’âge de 18 ans, dans le cadre d’un examen de santé de routine, ou plus tôt – dès que la personne devient active sexuellement. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la fiche de renseignements «Votre santé et vous» sur le dépistage du cancer du col utérin (http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/diseases-maladies/cervical-uterus_f.html).

Quelle est la durée de protection du vaccin? Une injection de rappel est-elle nécessaire?

Les études récentes indiquent une bonne protection contre le VPH pendant une durée de cinq années de suivi. Des études sont en cours afin de déterminer si une immunisation supplémentaire est nécessaire pour assurer une protection continue des femmes vaccinées.

Notre mission est de promouvoir et protéger la santé des Canadiens grâce au leadership, aux partenariats, à l'innovation et aux interventions en matière de santé publique.
Agence de santé publique du Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de la Santé (2006)
N^o de cat. HP40-5/2006F-PDF – ISBN 0-662-72655-3

